

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 60
 Présents : 34
 Pouvoirs : 12
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

13 mars 2024

Numéro :

D20240321_83

Objet :

Marché public relatif à la fourniture, livraison de véhicules électriques et d'un camion plateau et reprise des anciens véhicules

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. GAUTIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	JM.GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	X		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	X		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la CAO en date du 15 février 2024,

1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de fourniture, livraison de véhicules électriques et d'un camion « plateau » et reprise des anciens véhicules

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :

- Il s'agit d'un marché ordinaire
- La consultation est allotie comme suit :
 - o Lot n°1 : Fourniture et livraison de 11 véhicules électriques et reprise de deux véhicules actuels
 - o Lot n°2 : Fourniture et livraison d'un camion plateau

- Des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ont été prévues :
 - o PSE 1 – Lot 1 : Maintenance des 11 véhicules
 - o PSE 2 – Lot 2 : Maintenance du camion plateau
- Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 13 novembre 2023 (avis n° 23-157930)
- Publié au JOUE le 14 novembre 2023 (2023/S220-693811)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : lundi 22 janvier 2022 à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3- Délai de livraison	20.0 %
Notation totale	Sur 100 points

- a) Critère 1 - Prix des prestations : (pondération 40%), apprécié sur le montant total HT pour la durée du marché de la Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

Méthode de notation :

Note maximale à l'offre la plus basse (sauf prix anormalement bas) ; suivant la formule suivante : **Note du candidat = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat)**

- b) Critère 2 - Valeur technique de l'offre : (pondération 40%) appréciée notamment sur les éléments suivants :

Sous-critères pondérés Lot 1 :

SOUS-CRITERES – LOT 1	PONDERATION
Performance, autonomie et consommation	15 points
Autonomie, durée de chargement et de garantie des batteries	15 points
Dimension et poids des véhicules proposés	10 points

Les notes seront arrondies à 2 chiffres après la virgule.

Sous-critères pondérés Lot 2 :

SOUS-CRITERES – LOT 2	PONDERATION
Motorisation	15 points
Fonctionnalité et Stabilité : PTR A – Robustesse- empattement- dimension et poids	10 points
Niveau de finition/Equipements spécifiques	10 points
Véhicules à faible émissions	5 points

Les notes seront arrondies à 2 chiffres après la virgule.

c) Critère 3 – Délai de livraison : (pondération : 20%)

Le candidat a indiqué dans son offre les délais de livraison (en semaines) à partir de la notification du marché.

Méthode de notation :

Une note sera attribuée de 0 à 20 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note du candidat = 20 x (délai le plus court / offre du candidat)

Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

4 offres ont été déposées :

N°1 – MAN TRUCK & BUS France (lot 2)

N°2 – SERVICES VEHICULES UTILITAIRES (lot 2)

N°3 – SERVICES VEHICULES UTILITAIRES (lot 2)

Il convient de prendre en considération seulement le dernier pli déposé lorsqu'un même candidat transmet plusieurs réponses. En effet, le dernier dossier « vient écraser » le précédent.

Le candidat GROUPE AUTO BERNARD a transmis son offre par courriel ce qui n'est pas autorisé dans les documents de consultation. Son offre est donc éliminée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 février 2024. Madame la Présidente communique le classement final des offres et précise que le rapport d'analyse des offres est présenté en conseil communautaire :

Candidat	Prix (offre de base + PSE)	Critère Prix /40	Critère technique /40	Critère délai de livraison /20	Note globale /100
SERVICES VEHICULES UTILITAIRES – Lot 2	48 485 euros HT	40/40	36/40	20/20	96/100

4) Décision de la Commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres du 15 février 2024 a attribué le marché public relatif à de fourniture, livraison de véhicules électriques et d'un camion « plateau » et reprise des anciens véhicules, **Lot n°2 : Fourniture et livraison d'un camion plateau à SERVICES VEHICULES UTILITAIRES pour l'offre de base et la PSE 2 : « contrat de maintenance » pour un montant global de 48 485 euros HT (47 000 euros pour l'offre de base et 1 485 euros HT pour la PSE 2).**

La commission d'appel d'offres a écarté l'offre de GROUPE AUTO BERNARD. Le lot est donc déclaré infructueux. Conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique : « L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L. 2152-4 ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées : 1° Appel d'offres lancé par un pouvoir adjudicateur ; (...) ».

5) Lot 1 : marché sans publicité ni mise en concurrence préalable :

La consultation concernant la fourniture et la livraison de véhicules électriques a déjà fait l'objet de deux consultations, infructueuses.

Considérant que la Communauté de communes a respecté l'ensemble des règles et des principes de la commande publique en s'astreignant à la relance de ce marché et qu'il devient primordial d'acquiescer ces véhicules, il est proposé de contractualiser avec le GROUPE AUTO BENARD, sur les bases identiques à celle du marché, d'un point de vue technique et administratif, pour un montant forfaitaire de **307 161,06 euros HT (fourniture et livraison de 11 véhicules électriques). Une reprise pour les deux véhicules a été prévue pour un montant de 2 000 € TTC.**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024 a attribué le marché public relatif à la fourniture, livraison de véhicules électriques et d'un camion « plateau » et reprise des anciens véhicules, Lot n°2 : Fourniture et livraison d'un camion plateau à SERVICES VEHICULES UTILITAIRES pour un montant de 48 485 euros HT (offre de base + PSE 2),
- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024 de déclarer le lot 1 : Fourniture et livraison de 11 véhicules électriques et reprise de deux véhicules actuels infructueux et de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le groupe AUTO BERNARD pour un montant de 307 161,06 euros HT,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la décision de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024 a attribué le marché public relatif à la fourniture, livraison de véhicules électriques et d'un camion « plateau » et reprise des anciens véhicules, Lot n°2 : Fourniture et livraison d'un camion plateau à SERVICES VEHICULES UTILITAIRES pour un montant de 48 485 euros HT (offre de base + PSE 2),
- **De prendre acte** de la décision de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024 de déclarer le lot 1 : Fourniture et livraison de 11 véhicules électriques et reprise de deux véhicules actuels infructueux et de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le groupe AUTO BERNARD pour un montant de 307 161,06 euros HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

